



## Règlement de la marche dans les vignes le dimanche 01 octobre 2017

### PRINCIPE

Une randonnée est une activité de plein air qui consiste à suivre un itinéraire, balisé ou non. Elle s'effectue à pied. La randonnée est à la fois un loisir de découverte et une forme d'exercice physique. Ce n'est pas une compétition.

### ORGANISATION GENERALE

La marche est ouverte à toutes et à tous.

Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

Les participants déclarent être aptes à la pratique de la marche et dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas de défaillance physique ou d'accidents.

Départ : dimanche 01 octobre 2017 à 9h30 de la salle des fêtes de Chanos Curson.

Arrivée : à la salle des fêtes de Chanos Curson.

Distance : deux parcours dont un parcours « découverte » avec jeu pour enfants de 5,79 km et un de 11,14 km, balisés dans les vignes de Chanos Curson.

### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nous aimons la nature, protégeons-la. Les concurrents s'engagent à ne rien jeter dans les vignes ni sur la voie publique, ni papier, ni emballage, ni bouteille plastique, RIEN

### INSCRIPTIONS

Les bulletins d'inscription peuvent être téléchargés sur <http://trailrose.com/inscriptions/> ou être récupérés dans les locaux d'ACC26 ou être réclamés par Tél. : 09 53 01 37 35.

Les inscriptions se prendront également sur place le jour J à partir de 8h.

Mode de règlement : un chèque libellé à l'ordre d'ACC26 est à joindre au bulletin d'inscription.

Vous pouvez également acquérir en supplément un teeshirt rose pour 8 € (à commander sur le bulletin d'inscription, sans oublier d'indiquer votre taille) et/ou un tour de cou rose.

Aucune inscription ni modification ne seront effectuées par téléphone.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Les bénéficiaires sont destinés à l'aide aux malades sur notre territoire et à la recherche médicale du Centre Léon Bérard à Lyon.

### ASSURANCES

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les

ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 06.69.20.45.51 - @ acc26@free.fr - 🌐 <http://acc26.free.fr>

 [www.facebook.com/AgirContreLeCancer26](http://www.facebook.com/AgirContreLeCancer26)

bénévoles du « Trail Rose ».

La participation à la marche se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve et après l'épreuve (défaillance physique ou accident).

### ACCOMPAGNATEUR

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo), ne sera autorisé sur le parcours.

### RAVITAILLEMENT

Pour le parcours de 5 km79 un ravitaillement sera placé à l'arrivée

Pour le parcours de 11km14 un poste de ravitaillement sera placé sur le parcours au 5<sup>ème</sup> km et l'autre à l'arrivée.

### SIGNALISATION

Rubalise, présence de signaleurs, panneaux mobiles.

### MONTANT DE L'INSCRIPTION

Le montant de l'inscription à la marche est de 5 € pour la marche de 5 km 79 et 10 € pour la marche de 11 km 14 (un tarif familial est proposé à 15 € au delà de trois membres de la même famille dans la même discipline).

### SERVICE MEDICAL

Assuré par Union Départementale des Sapeurs Pompiers de la Drôme.

### MATERIEL

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel ou d'un équipement individuel.

Les bâtons télescopiques sont tolérés et doivent être repliés lors du départ.

### SECURITE

La sécurité de la course sera assurée par l'organisateur en ce qui concerne la sécurité routière et le jalonnement sur circuit.

La circulation restera ouverte, les marcheurs s'engagent à rester vigilants et à respecter le code de la route.

Des bénévoles de l'association ouvrent et ferment le parcours. Ils sont présents sur le circuit et au ravitaillement.

Fin de la marche annoncée par l'organisateur au retour du bénévole clôturant le parcours.

Un trail rose (course) est organisé en parallèle, empruntant une partie du même parcours. Les marcheurs sont tenus de se positionner sur le côté droit, afin que les coureurs puissent les dépasser sans difficultés.

ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 06.69.20.45.51 - @ acc26@free.fr - 🌐 <http://acc26.free.fr>



[www.facebook.com/AgirContreLeCancer26](http://www.facebook.com/AgirContreLeCancer26)

## SANITAIRES

Toilettes publiques de la salle des fêtes de Chanos Curson (pas de douche).

## ANNULATION DE LA MARCHÉ

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler la marche sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement. Un report éventuel d'une partie des frais d'inscription pourra être envisagé pour l'année suivante.

## UTILISATION D'IMAGE

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs du Trail rose dans les vignes, ainsi que leurs ayants droits, tel que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Trail rose dans les vignes, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, par notre intermédiaire, vous pourrez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, merci de le signaler aux organisateurs par écrit, en précisant votre nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

## Conclusion

L'inscription d'un participant à la marche d'ACC26, atteste qu'il a pris connaissance du présent règlement 2017 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Fait à Romans, le 01/06/2017

Claire Lavayssière Présidente

